

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE BIKOK

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

BIKOK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N°09/DM/CBK/SG/2025 DU 16/06/2025
PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°002/AONO/CBK/CIPM/2025 DU 13/05/2025
RELATIVE A LA CREATION DES BOIS COMMUNAUX DANS LA COMMUNE DE BIKOK

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi n° 2021/026 du 16 Décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2003/651 du 05 novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2011/408 du 08 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le Décret N°2018/191 du 02 mars 2018 ;
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu Le Dossier de consultation N°004/DC/CBK/CIPM/2022 du 02/07/2022 pour La Création du jardin botanique à la Mairie de Bikok ; dans la commune de Bikok, département de la Mefou et akono, région du centre ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 05 Juillet 2022 ;

DECIDE

Article 1er : l'Etablissement ci-après désigné est retenu comme adjudicataire de la Lettre-commande relative à la Consultation susmentionnée. Il s'agit de :

Soumissionnaire	Prix de l'Offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution	Observations
ETS ODI Tél. : 654 00 70 70 B.P. : 5220 Douala	9 999 990 FCFA	Trois (03) mois	Avec une offre remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires. (Note de qualification technique : 100%)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

P.J : une (01) copie de la Décision d'attribution.

AMPLIATION :

- ✓ PREFET/MAK ;
- ✓ DD/MINDEVEL/MAK ;
- ✓ DDMINEE/MAK ;
- ✓ DDMINMAP/NM ;
- ✓ ARMP (POUR INSERTION AU JDM) ;
- ✓ PDT/CIPM-AKGA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.



LE MAIRE

(Autorité Contractante)

OTON Crésence Odette